

LES 10 ANS DU PGEM Concours « Prix Ecole »



Règlement



Pour le Cycle I : SG uniquement

Réaliser une création en 3D représentant la faune et la flore du lagon, type "TOTEM"

L'aspect extérieur de la sculpture doit être recouvert de matières naturelles (bois, pandanus...) et/ou recyclées (déchets, réutilisation de matériel divers (pêche...)).

Sont strictement « interdits » : coraux, burgaux, trocas et autres éléments de la faune marine. L'utilisation du sable est acceptée.

La réalisation doit mesurer au minimum 80 cm de hauteur et au maximum 1,20 mètres.

Un message peut être inscrit sur la création.



Pour le Cycle II : CE1 uniquement

Réaliser un album sous format papier ET numérique à l'aide d'un logiciel de création d'albums numériques (exemple: didapages, etc).

Il est impératif de produire une histoire illustrée sous forme d'album de 5 à 10 lignes maximum.

Le format est libre.

Cette histoire doit représenter la protection du lagon de MOOREA et inclure le respect des zones délimitées par le PGEM.



Pour le Cycle III : CM2 uniquement

Réaliser un court métrage entre 2 et 3 minutes à l'aide de portables et/ou tablettes numériques.

Il est obligatoire de produire le court métrage dans les trois langues enseignées à l'école : le français, le reo ma'ohi et l'anglais représentant la protection du lagon de MOOREA et incluant le respect des zones délimitées par le PGEM.

Le ton du message est libre. Si de la musique est utilisée, elle doit être libre de droits.

Toutes les productions devront être envoyées avant le 31 octobre 2014 minuit, cachet de poste ou mail de réception faisant foi. Un jury se réunira début novembre pour délibérer sur les œuvres lauréates. La remise des prix se fera le 21 novembre 2014. Un seul prix dans cette catégorie sera décerné à l'issue de la délibération.

Pour toute information sur le concours ou la remise des œuvres : association te mana o te moana - BP 13 74 papetoi - 98 729 Moorea - vie.temana@gmail.com ou 87 30 09 08.

